

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 27 juin 2022

Délibération n° 2022-1123

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Economie de proximité - Attribution de subventions à la Ville de Villeurbanne, à la Ville de Lyon à la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon Métropole Saint-Étienne Roanne (CCILM Saint-Étienne Roanne), à la Chambre de métiers et de l'artisanat Auvergne-Rhône-Alpes (CMA AURA) et aux structures de management de centre-ville - Année 2022

Service : Délégation Développement responsable - Direction Action et Transition Economiques

Rapporteur : Monsieur Jean-Michel Longueval

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 10 juin 2022

Secrétaire élu(e) : Monsieur Matthieu Vieira

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, M. Charmot, Mme Charnay, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Collomb, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dromain, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtsoff.

Absents excusés : Mme Asti-Lapperrière (pouvoir à M. Grivel), M. Marion (pouvoir à M. Novak), Mme Fréty (pouvoir à M. Bub), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Georgel (pouvoir à Mme Popoff), M. Boumerit (pouvoir à M. Legendre), M. Corazzol (pouvoir à Mme Jannot), M. Kabalo (pouvoir à Mme Perriet-Roux), Mme Percet (pouvoir à M. Barla).

Conseil du 27 juin 2022**Délibération n° 2022-1123**

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Economie de proximité - Attribution de subventions à la Ville de Villeurbanne, à la Ville de Lyon à la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon Métropole Saint-Étienne Roanne (CCILM Saint-Étienne Roanne), à la Chambre de métiers et de l'artisanat Auvergne-Rhône-Alpes (CMA AURA) et aux structures de management de centre-ville - Année 2022

Service : Délégation Développement responsable - Direction Action et Transition Economiques

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 juin 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte et objectifs

Dans un contexte de reprise économique et face à la complexité des mutations nécessaires pour répondre aux enjeux environnementaux et sociaux à l'échelle mondiale, nationale et locale, la Métropole de Lyon a mis en place, dès 2021, un plan d'action particulièrement ambitieux en faveur des acteurs de l'économie de proximité.

Face à l'intensification et à l'accélération des enjeux de résilience économique, surenchérés par un contexte international instable marqué par une tendance inflationniste en matière de coût d'énergie, de transport ou encore de matières premières, la Métropole souhaite intensifier son soutien à cette économie de proximité, qui regroupe tous les secteurs d'activité dont le développement dépend directement de la consommation locale et joue un rôle prépondérant sur l'ensemble du territoire de la Métropole. Fort d'un ancrage historique, d'une culture entrepreneuriale et riche d'une diversité de filières économiques assurant au territoire une réelle capacité à résister aux crises sectorielles, ce champ de l'économie de proximité est, ainsi, stratégique au regard de sa masse critique au travers de son tissu de très petites entreprises (TPE), petites et moyennes entreprises (PME), entreprises de taille intermédiaire (ETI) fortement ancrées dans des pratiques de coopérations interentreprises et avec les acteurs du territoire. Ainsi, soutenir l'économie de proximité c'est, en premier lieu, promouvoir un modèle de développement économique qui est mis au service du territoire et de ses habitants.

Ainsi, la Métropole souhaite promouvoir une action économique qui répond mieux aux besoins des bassins de vie et d'emploi locaux (production, fabrication, achat et consommation), qui présente un véritable impact social et environnemental et contribue, de ce fait, au rééquilibrage entre les différents territoires qui la composent et qui contribue, enfin, à accélérer la transition écologique et environnementale des entreprises. L'objectif est donc d'engager le territoire vers plus de coopération, d'inclusion et de résilience, en mobilisant différents leviers et différentes compétences de l'action économique et de ses acteurs :

- plus de coopération : l'économie de proximité se définit, d'abord, comme un mode d'organisation de l'économie autour de la relation directe (relation des commerçants de proximité avec les consommateurs locaux, relations entre entreprises sur les bassins d'emplois, ancrage des employeurs dans le tissu associatif et l'emploi local). Elle repose sur la capacité des acteurs à s'organiser au travers de solidarités locales et de logiques de coopération se révélant être un rempart majeur dans un contexte de crise économique et sanitaire. La résistance du tissu économique Grand Lyonnais tient en majeure partie de la force et de la soutenabilité des réseaux des TPE et PME présentes sur le territoire. L'action menée par parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et d'État (PACTE) PME, par exemple, rapproche les grands comptes donneurs d'ordre du tissu des PME et ETI, stimule les relations clients/fournisseurs locaux et augmente les volumes d'affaires des sous-traitants de proximité,

- plus d'inclusion : une économie de proximité dynamique contribue à augmenter le bien-être en valorisant le territoire par et pour les acteurs qui l'habitent. Elle se définit à travers son aptitude à accompagner le développement des entreprises locales pour stimuler les créations d'emplois à destination de la main d'œuvre locale et des habitants, mais également encourager toutes les formes d'entrepreneuriat et d'émergence des modèles économiques hybrides favorisant l'emploi pour tous et les nouveaux usages dans le travail. À ce titre, le réseau LYVE, en accompagnant les porteurs de projet de l'ensemble des territoires de la Métropole, soutient le parcours entrepreneurial des créateurs sur l'ensemble des phases depuis l'idéation, le financement ou même l'implantation,

- plus de résilience : il s'agit de renforcer la propension des habitants à consommer localement, stimuler la demande des entreprises lyonnaises vers un approvisionnement local et régional et, plus généralement, les accompagner vers la transition écologique et environnementale pour une économie décarbonée. Il s'agit, aussi, d'amplifier les échanges au sein du tissu économique local, tant dans une logique d'échanges intra-sectoriels (entre filières industrielles et services aux entreprises) que sur les différentes chaînes de valeur (conception-production-consommation) ou les relations fournisseur/acheteur. Cette stimulation des échanges locaux doit, également, s'inscrire dans une logique territoriale visant à rééquilibrer l'économie des territoires au sein de la Métropole et à revitaliser les centres-urbains et centres-bourgs des communes en faveur de centralités attractives, animées et diversifiées. Le commerce de proximité, qui répond particulièrement aux attentes des consommateurs en matière de consommer local et de circuit court, participe, ainsi, à cette revitalisation entretenue grâce aux actions de management de centre-ville.

Au travers des partenariats et collaborations envisagées avec la CCILM Saint-Etienne Roanne, la CMA AURA et les structures de management centre-ville, la Métropole souhaite renforcer l'accompagnement des entreprises, porteurs de projet et créateurs/repreneurs d'entreprises, commerçants et artisans, opérateurs immobiliers et investisseurs en faveur des objectifs précédemment cités.

À travers ces partenariats, il s'agit de renforcer l'animation du tissu économique et commercial et de ses acteurs afin d'intensifier l'accompagnement des entreprises dans leurs projets de développement par le biais d'actions individuelles ou collectives, construction de réseaux d'entreprises, impulsion de dynamiques collaboratives entre entreprises locales, etc.

Par leur connaissance des réalités économiques locales, l'antériorité de leurs relations avec les entreprises, les développeurs économiques locaux jouent un rôle crucial auprès des entreprises pour révéler de nouvelles opportunités d'échanges et faciliter leur concrétisation mais également pour accompagner les acteurs économiques vers la construction et l'animation d'un projet économique de territoire visant à mobiliser les politiques publiques économiques au plus près des entreprises et à échelle du bassin d'emploi et de la Conférence territoriale des Maires (CTM).

II - Orientations de la Métropole en faveur de l'économie de proximité

L'ensemble des actions métropolitaines en faveur de l'économie de proximité se concrétisent à travers les thématiques suivantes, qui vont structurer, désormais, l'intervention de la Métropole en faveur de ses grands objectifs.

1° - Soutien à l'animation économique des territoires

Les développeurs économiques territoriaux de la Métropole, qui assurent le relais entre les entreprises et les différents intervenants ou dispositifs d'accompagnement, qu'il s'agisse de la Métropole elle-même (implantation, extension ou relocalisation d'activités, environnement urbain, projets liés aux mobilités douces, aux économies d'énergie, à la transition écologique, à l'innovation ou aux relations internationales) ou de tout autre acteur pouvant apporter un soutien aux entreprises (communes, Chambres consulaires, Région AURA, pôles de compétitivité, etc.). Ces développeurs assurent, aussi, le lien avec les chargés de liaison emploi-entreprises sur toutes les questions liées aux ressources humaines, à l'emploi et l'insertion.

2° - Soutien aux nouveaux modèles entrepreneuriaux

La Métropole apporte son soutien aux entrepreneurs dans le cadre de la démarche LYVE. Les acteurs soutenus par la Métropole mettent l'entrepreneur au cœur de leurs actions pour maintenir et développer un cadre favorable à l'entrepreneuriat et à la croissance des jeunes entreprises. La CCILM Saint-Etienne Roanne et la CMA AURA participent à cette dynamique au travers des actions proposées ci-dessous.

3° - Accompagnement des entreprises locales en faveur de la transition écologique

Ce sont des programmes d'accompagnements spécifiques dédiés aux PME du territoire en partenariat, notamment, avec les chambres consulaires (CCILM Saint-Etienne-Roanne et CMA, AURA) : programme Lyon pacte PME, programme Croissance, programme Pépites, programme Lyon Éco Énergie, en lien avec le Plan climat du territoire.

En complément, la Métropole a adhéré à l'association Pacte PME qui œuvre au renforcement des relations entre les PME et les grands comptes pour favoriser la croissance des PME et ETI.

4° - Soutien au commerce et à l'artisanat de proximité

Le confortement du commerce de proximité et l'autonomie commerciale des bassins de vie constituent un axe prioritaire de la stratégie de développement commercial de la Métropole exprimée par le biais du schéma directeur d'urbanisme commercial. Il s'agit de maintenir, dynamiser, mailler, densifier, diversifier les activités à même de satisfaire les besoins quotidiens ou plus occasionnels, mais qui participent, aussi, de l'animation urbaine, de la cohésion sociale, de l'attractivité résidentielle des territoires, de la réduction des déplacements motorisés et de la qualité de vie des habitants.

En matière d'hébergement touristique, l'objectif exprimé par le schéma de développement de l'hébergement touristique est d'accompagner un développement de l'offre qualifiée et phasé, de promouvoir et faciliter la diversification et la modernisation de l'offre hôtelière et d'encourager le développement d'une offre d'hébergements alternatifs.

L'élaboration et la mise en œuvre opérationnelle de ces objectifs se fait dans le cadre d'une relation partenariale étroite avec la CCILM Saint-Etienne Roanne, avec la CMA AURA et avec les 5 structures de management de centre-ville présentes sur le territoire métropolitain.

Enfin, la Métropole soutient des actions d'accompagnement des personnes en recherche d'emploi et, notamment, les personnes bénéficiaires du RSA au travers de la mobilisation des réseaux d'artisans à des fins de découverte des métiers, formation et insertion professionnelle.

III - Programme d'actions et de financement en faveur de l'économie de proximité

A - Animation économique territoriale - Réseau des développeurs économiques territoriaux

La Métropole s'appuie sur un réseau de 13 développeurs économiques territoriaux pour accompagner les entreprises dans leurs projets ou problématiques.

La Métropole assume directement, *via* son service développement local, l'animation économique territoriale sur 10 territoires : Lyon 2ème et 7ème, Lyon 3ème et 6ème, la CTM Lômes et Côteaux du Rhône, la CTM Portes du Sud, la CTM Val de Saône, la CTM Porte des Alpes, la CTM Rhône Amont, la CTM Plateau nord, la CTM Val d'Yzeron et la CTM Ouest nord.

En complément et en coordination avec la Métropole :

- la Ville de Lyon assure cette animation économique sur 2 territoires : Lyon 5ème et 9ème et Lyon 8ème. La Ville de Lyon sollicite une subvention de la Métropole à hauteur de 70 000 € dans ce cadre,
- la Ville de Villeurbanne assure cette animation économique sur le territoire de Villeurbanne et sollicite une subvention de la Métropole à hauteur de 50 000 € dans ce cadre.

1° - Compte-rendu des actions réalisées en 2021

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2021-0434 du 26 avril 2021, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant total de 50 000 € au profit de la Ville de Villeurbanne au titre de l'animation économique de proximité sur le territoire de Villeurbanne.

Le bilan de l'activité du dispositif global d'animation territoriale est le suivant :

- 1 000 entreprises ont été accompagnées. Cet accompagnement a, notamment, fait le lien avec les priorités de la Métropole que ce soit en matière d'industrie, de mobilité douce ou de transition écologique,
- 100 points réguliers ont été réalisés avec les communes du territoire pour échanger sur les projets et l'actualité économique locale.

Par délibération du Conseil n° 2021-0872 du 13 décembre 2021, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 70 000 € au profit de la Ville de Lyon au titre du Contrat de ville métropolitain - Financement des équipes projet politique de la ville et des actions.

2° - Programme d'actions pour 2022 de l'animation économique territoriale

En ce qui concerne l'animation territoriale, les objectifs partagés pour l'année 2022 et les indicateurs associés sont les suivants :

- faire le lien avec les entreprises et autres acteurs économiques du territoire en privilégiant les entreprises qui entrent en résonance avec les besoins du territoire,

- relancer l'animation collective et renforcer le lien avec les associations d'entreprise,
- faire le lien avec les communes sur les enjeux et projets économiques des territoires,
- s'inscrire dans la dynamique de territorialisation de l'action de la Métropole et participer à la mise en œuvre des projets de territoire en lien avec les autres agents territorialisés sur les thématiques urbaines, sociales, transition écologique et emploi-insertion,
- faire émerger des projets territoriaux hybridant le développement économique et autres politiques publiques.

Budget prévisionnel 2022 pour la Ville de Villeurbanne :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
salaires et charges poste développeur économique	74 845	Métropole	50 000
salaires et charges poste d'assistante	15 544	Ville de Villeurbanne	40 389
Total TTC	90 389	Total TTC	90 389

Il est proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement, d'un montant de 50 000 € au profit de la Ville de Villeurbanne, au titre de l'animation économique de proximité sur le territoire de Villeurbanne pour l'année 2022.

Budget prévisionnel 2022 pour la Ville de Lyon :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
salaires et charges poste développeur économique Lyon 8ème	67 045	Métropole	70 000
salaires et charges poste développeur économique Lyon 5ème et 9ème	50 911	Ville de Lyon	47 956
Total TTC	117 956	Total TTC	117 956

Il est proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement, d'un montant de 70 000 € au profit de la Ville de Lyon dans le cadre de l'animation économique de proximité sur les territoires Lyon 9ème et 5ème et Lyon 8ème pour l'année 2022. Cette subvention était auparavant instruite et financée sur les crédits de la politique de la ville de la Métropole. Pour plus de clarté et de cohérence, il est proposé qu'elle soit, désormais, instruite et financée au regard des objectifs et des crédits de l'animation économique territoriale.

B - Entrepreneuriat - L'accompagnement des jeunes entreprises - Réseau LYVE

Concernant l'accompagnement des entrepreneurs dans la phase ante et post création, plusieurs dispositifs sont mis en œuvre au sein du réseau LYVE.

1° - CMA AURA

a) - Compte-rendu des actions réalisées en 2021

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2021-0434 du 26 avril 2021, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 42 300 € au profit de la CMA AURA, pour son programme d'actions 2021 de soutien aux entrepreneurs.

Le bilan de l'activité de la CMA AURA, dans le cadre de ce financement, est le suivant : 151 porteurs de projet de création d'entreprises ont été accompagnés individuellement (dont 19 pour un diagnostic uniquement, et 132 pour un diagnostic suivi d'un accompagnement). La CMA AURA s'est, par ailleurs, impliquée dans la vie des pôles d'entrepreneurs et dans l'animation du réseau LYVE.

b) - Programme d'actions pour 2022

Pour l'année 2022, la CMA AURA poursuivra son action d'accompagnement individuel de porteurs de projet de création d'entreprises sous la forme d'un dispositif en 2 phases. La première phase correspond à un diagnostic permettant d'analyser le besoin du porteur de projet. La deuxième phase consiste en un accompagnement personnalisé afin d'aboutir à l'établissement d'un business plan et de répondre aux besoins identifiés. La CMA AURA prévoit de réaliser 600 h d'accompagnement. La durée d'accompagnement de chaque porteur de projet est évaluée en moyenne à 8 h en face à face et à 2 h de préparation pour les conseillers. La CMA AURA proposera, également, des animations spécifiques, sous la forme de réunions d'information collectives ou d'ateliers techniques, au sein des pôles d'entrepreneurs.

La CMA AURA sensibilisera et accompagnera les entrepreneurs de la filière alimentaire sur le volet économie circulaire. Elle apportera, également, un accompagnement spécifique à un projet d'économie circulaire collectif, artisanal et innovant : valorisation d'invendus et projet de tiers lieu dédié aux métiers du cuir.

Budget prévisionnel 2022

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
charges directes liées à l'action	135 295	Métropole	67 300
charges indirectes affectées à l'action	11 901	autofinancement CMA69	79 896
Total	147 196	Total	147 196

Le budget prévisionnel 2022 de la CMA AURA pour mettre en œuvre ces actions est d'un montant de 147 196 €.

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 67 300 € au profit de la CMA AURA dans le cadre de son programme de soutien aux entrepreneurs pour l'année 2022.

2° - CCILM Saint-Etienne Roanne - Programme Croissance

La CCILM Saint-Etienne Roanne propose en 2022 des modules d'accompagnement collectif à la croissance des entreprises : l'objectif est de préparer ces dernières aux problématiques spécifiques qu'elles rencontrent durant cette phase. Cette offre se distingue de celle du programme Pépites ; elle prend un format collectif et concerne des entreprises plus petites qui n'ont pas encore atteint le stade d'hypercroissance. La CCILM Saint-Etienne Roanne propose d'organiser 12 ateliers collectifs en 2022.

Budget prévisionnel 2022

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
Frais de personnel et de structure	22 950	Métropole	16 065
		Chambre de commerce et d'industrie de Lyon (temps valorisé)	6 885
Total	22 950	Total	22 950

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 16 065 € au profit de la CCILM Saint-Etienne Roanne pour son programme d'actions 2022 en faveur du programme Croissance.

C - Accompagnement des entreprises locales en faveur de la transition écologique**1° - Programme Lyon Pacte PME**

L'objectif est de mobiliser les entreprises grands comptes en faveur des PME et des ETI du territoire pour augmenter le volume d'affaires des entreprises, contribuer à leur pérennité, favoriser leur croissance et développer une économie de circuits courts.

La CCILM Saint-Etienne Roanne participe au déploiement de ce dispositif, à travers la mise à disposition d'une ressource à temps plein, en charge de l'organisation d'événements, de la mobilisation des partenaires et de la coordination des instances de pilotage.

a) - Compte-rendu des actions réalisées en 2021

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2021-0434 du 26 avril 2021, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 100 000 € au profit de la CCILM Saint-Etienne Roanne pour la mise en œuvre du programme d'action Lyon Pacte PME 2021 :

- 27 rencontres de grands comptes et d'entreprises du territoire organisées,
- 5 grands comptes supplémentaires,
- 400 rendez-vous BtoB,
- 1 690 représentantes de PME / TPE / Startups.

Bilan par rapport aux objectifs définis :

- réunions comité technique (COTECH) : 3 réunions réalisées sur 3 prévues,
- rencontres : 27 rencontres réalisées sur 10 prévues,
- nombre de PME/TPE du territoire bénéficiaires du Lyon Pacte PME en 2020 : 1 690 réalisés sur 400 prévus,
- nombre de nouveaux grands comptes/ETI du territoire bénéficiaires du Lyon Pacte PME en 2020 : 5 réalisés sur 20 prévus (cet indicateur n'a pas été atteint car l'ensemble des grands comptes présents sur le territoire sont désormais couverts).
- nombre de rendez-vous BtoB réalisés entre grands comptes et entreprises du territoire en 2020 : 400 réalisés sur 100 prévus,
- articles mensuels de communication parus sur le site internet de la Métropole en 2020 : 2 réalisés sur 11 prévus (indicateur non atteint car la Métropole a souhaité arrêter la diffusion de communication *via* ce canal, en revanche la ressource Lyon Pacte PME a lancé une nouvelle *newsletter* sur l'outil Posta Nova).

L'équipe Lyon Pacte PME s'est adaptée au fur et à mesure aux différents besoins des grands comptes, en y apportant une réponse sur mesure. Tous les besoins exprimés en 2021 par les grands comptes ont été ainsi traités en 2021 par l'équipe Lyon Pacte PME.

b) - Programme d'actions pour 2022

Ces actions répondent aux principaux objectifs, à savoir :

- accompagner les PME dans leur projet de développement,
- faciliter l'accès à la commande publique,
- dynamiser les relations d'affaires vertueuses entre grands comptes et PME.

Les axes de travail identifiés sont les suivants :

- les achats et achats d'innovation :
 - . prospection des grands comptes pour identifier les opportunités de marché,
 - . *business Meeting* de rencontre d'un grand compte et d'entreprises du territoire sur un besoin du grand compte,
 - . conférences à thème dédiées au cercle d'acheteurs Lyon pacte PME le cercle HA ;
- la mise en place de la *Market place*, outil piloté par la Région AURA.

Pour 2022, il est prévu le déploiement de plus de 15 événements sur l'ensemble du territoire de la Région AURA et une dizaine de réunions du cercle achats.

Budget prévisionnel 2022

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
Frais de personnel et de structure	134 360	Métropole	80 000
		Région AURA	45 000
		CCI de Lyon (temps valorisé)	9 360
Total	134 360€	Total	134 360

--	--	--	--

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 80 000 €, au profit de la CCILM Saint-Etienne Roanne dans le cadre du dispositif Lyon pacte PME pour l'année 2022.

2° - Programme Pépites

Ce programme est fondé sur un processus d'accompagnement d'entreprises ciblées en 2 étapes : d'une part, une phase d'appel à projets permettant de recruter chaque année de nouvelles entreprises ; d'autre part, une phase de labellisation puis d'accompagnement personnalisé par un interlocuteur unique (conseiller CCI en l'occurrence).

L'objectif du programme est de lever tous les freins rencontrés par ces entreprises dans leur phase d'hypercroissance. Quantitativement, il s'agit d'accompagner 10 nouvelles entreprises par an pendant un an.

a) - Compte-rendu des actions réalisées en 2021

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2021-0434 du 26 avril 2021, la Métropole a procédé à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 199 860 € au profit de la CCILM Saint-Etienne Roanne pour l'accompagnement du programme Pépites pour 2021.

Dix nouvelles entreprises ont été labellisées. Chacune d'elle a bénéficié d'un accompagnement spécifique adapté à ses problématiques, telles que la préparation au changement de gouvernance, l'internalisation de la fabrication ou encore l'aide à la levée de fonds.

Depuis la création du programme en 2011, 98 entreprises ont été labellisées. Parmi les différents secteurs d'activités représentés, on trouve des entreprises actives dans les secteurs de l'industrie, des services aux entreprises ou encore des services à la personne. Les effectifs des entreprises labellisées sont très variables (de 15 salariés à plus de 200 salariés) de même que le chiffre d'affaires (moins de 2 M€ à plus de 30 M€).

Le label Pépites constitue en soi un levier pour mettre en synergie les différents appuis publics et privés. Le retour des entreprises accompagnées est très positif de ce point de vue, pointant un véritable effet accélérateur du dispositif et de l'image du label.

b) - Programme d'actions pour 2022

La CCILM Saint-Etienne Roanne reconduit le programme Pépites en 2022. Au total 10 nouvelles entreprises seront labellisées Pépites et accompagnées en 2022.

Budget prévisionnel 2022

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
frais de personnel et de structure	91 800	Métropole	199 860
charges externes	8 000	CCI de Lyon (temps valorisé)	29 940
conseils experts et honoraires	130 000		
Total	229 800	Total	229 800

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 199 860 €, au profit de la CCILM Saint-Etienne Roanne pour son programme d'actions 2022 en faveur des entreprises Pépites du territoire.

3° - Programme Lyon Éco Énergie

Lyon Éco Énergie (LEE) a pour but d'aider les TPE et PME de la Métropole à comprendre, maîtriser et réduire leurs consommations et coûts énergétiques, la plupart ne disposant pas de compétences en interne.

L'accompagnement consiste, d'une part, en un conseil individuel aux entreprises et, d'autre part, en des actions collectives de sensibilisation en matière d'économie d'énergie et d'énergies renouvelables. Cette action, opérationnelle depuis 2014, reconduite dans l'action 5 du plan d'actions du Plan climat air énergie territorial (PCAET) 2030, bénéficie d'un cofinancement de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME).

Trois cent soixante-deux TPE-PME ont été accompagnées individuellement depuis 2014, avec un retour toujours très positif : meilleure visibilité des consommations, changements bénéfiques de contrats énergie, de matériels, grâce aux estimations chiffrées d'économie d'énergie dans les rapports de visite et la mise en place de bilans annuels. L'impact financier de l'action reste une notion importante pour les entreprises.

a) - Compte-rendu des actions 2021

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2021-0434 du 26 avril 2021, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 30 000 €, au profit de la CMA AURA et 30 000 € au profit de la CCILM Saint-Étienne Roanne pour le dispositif Lyon éco énergie :

- actions collectives CCI : gaz naturel,
- actions collectives CMA AURA : froid performant et éclairage,
- actions individuelles : 49 entreprises visitées, sur l'ensemble du territoire de la Métropole, représentant une grande variété de domaines d'activités et de typologies d'entreprises. Par ailleurs, il a été intégré l'usage mobilité dans les diagnostics,
- *reporting* dans l'outil numérique régional SARénoV des actions rentrant dans le cadre du dispositif (service d'accompagnement à la rénovation énergétique -SARE-),
- orientations et informations directes aux entreprises lors des sollicitations ponctuelles,
- co-construction du dispositif d'aides aux éco-investissements.

b) - Programme d'actions pour 2022

- accompagnement individuel de 25 entreprises sur l'année 2022,
- déploiement de l'aide à l'éco-investissement et instructions des dossiers,
- promotion du dispositif,
- actions collectives de sensibilisation autour des thématiques énergie,
- *reporting* dans l'outil numérique régional SARénoV des actions rentrant dans le cadre du dispositif SARE,
- orientations et informations directes aux entreprises lors des sollicitations ponctuelles.

Budget prévisionnel CMA AURA 2022

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
frais direct de prospection	5 000	ADEME	40 000
		Métropole	6 000
charges directes liées à l'action	47 567	autofinancement CMA69	13 215
charges indirectes affectées à l'action	6 648		
Total	59 215	Total	59 215

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 6 000 € au profit de la CMA AURA dans le cadre du dispositif Lyon Éco Énergie pour l'année 2022.

Budget prévisionnel CCILM Saint-Etienne Roanne

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
frais direct de prospection	5 000	ADEME	18 750
		Métropole	31 000
charges directes liées à l'action	70 258	autofinancement CCILM	32 508
charges indirectes affectées à l'action	7 000€		
Total	82 258	Total	82 258

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 31 000 €, au profit de la CCILM Saint-Etienne Roanne dans le cadre du dispositif Lyon Éco Énergie pour l'année 2022.

4° - Programme d'économie circulaire

La CCILM Saint-Etienne Roanne et la CMA AURA accompagnent, depuis plusieurs années, leurs entreprises ressortissantes à réduire leur consommation de ressources et leur production de déchets *via* différents dispositifs : diagnostic déchets, diagnostic flux, diagnostic emballages, diagnostic gaspillage, diagnostic écoconception, etc.

Sur le territoire de la Métropole, la CCILM Saint-Etienne Roanne et la CMA AURA accompagnent plus spécifiquement les entreprises alimentaires (métiers de bouches, distributeurs, industries agro-alimentaires) conformément aux orientations stratégiques de la Métropole concernant cette chaîne de valeur :

- particulièrement consommatrice de ressources : dépendance aux importations supérieures à 75 % pour l'élevage, la culture de céréales, légumineuses et légumes,
- et productrices de déchets : environ 180 000 t/an qui sont encore mal valorisées, moins 50 % de retour au sol malgré des obligations réglementaires de plus en plus larges.

a) - Compte-rendu des actions 2021

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2021-0434 du 26 avril 2021, la Métropole a procédé à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 24 810 € au profit de la CCILM Saint-Etienne Roanne et d'un montant de 18 750 € au profit de la CMA AURA pour leur programme d'actions d'économie circulaire.

En 2021, la CCILM Saint-Etienne Roanne et la CMA AURA ont mené une expérimentation de collecte mutualisée des biodéchets à Oullins et Villeurbanne (Gratte-Ciel) qui a mobilisé 14 entreprises. Cette expérimentation doit s'élargir pour pérenniser le modèle économique de la collecte.

Par ailleurs, la CMA AURA a, également, accompagné 9 entreprises alimentaires à adopter un système de consigne pour réduire l'utilisation d'emballages jetables tandis que la CCILM Saint-Etienne Roanne a accompagné des entreprises du secteur alimentaire à réduire leur gaspillage alimentaire et à développer le don (*webinaire* et 6 accompagnements individuels encore en cours, ainsi que des entreprises tous secteurs d'activités confondus à mieux gérer leurs déchets.

b) - Programme d'actions pour 2022

La CCILM Saint-Etienne Roanne prévoit de mobiliser 6 entreprises supplémentaires pour viabiliser la collecte mutualisée sur Oullins.

La CMA AURA prévoit de mobiliser davantage d'artisans à Oullins et d'évaluer les autres outils de valorisation des déchets organiques accessible aux artisans (points d'apport volontaire à Lyon 7ème, composteurs partagés et individuels, lombricompost, alimentation animale, etc.). Elle va également accompagner les boulangers-pâtisseries à réduire les emballages jetables distribués.

Budget prévisionnel 2022

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
charges directes et indirectes liées à l'action	2 914	Métropole	2 550
		autofinancement CCILM	364
Total	2 914	Total	2 914

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 2 550 € au profit de la CCILM Saint-Etienne Roanne dans le cadre du dispositif économie circulaire pour l'année 2022.

Budget prévisionnel 2022

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
charges directes liées à l'action	43 984	Métropole	18 750
		CMA	29 077
charges indirectes affectées à l'action	3 843		
Total	47 827	Total	47 827

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 18 750 € au profit de la CMA AURA dans le cadre du dispositif économie circulaire pour l'année 2022.

5° - Textile, un savoir-faire local**a) - Compte-rendu des actions 2021**

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2021-0434 du 26 avril 2021, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 6 931 € au profit de la CMA AURA pour son programme d'actions en faveur des filières textile en 2021.

Réalisation d'une étude de la filière textile et des pratiques des acteurs : création, approvisionnement, production, distribution et gestion de la fin de vie du produit.

Sur la base de cette étude, la CMA AURA a proposé en 2022 d'expérimenter des actions pour soutenir, développer et favoriser le maintien d'un savoir-faire local.

b) - Programme d'actions pour 2022

- création d'un événement speed meeting afin de favoriser la rencontre de l'offre et la demande de la filière textile pour l'*upcycling* (invendus, stocks dormants, etc.),
- soutien et accompagnement à l'innovation et au numérique. Accompagner les artisans du textile dans l'adoption d'outils numériques en lien avec l'ENE,
- valoriser les entreprises engagées et participer aux réseaux/événements existants et organisés par les structures de la filière.

Budget prévisionnel de la filière textile- 2022

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
charges directes liées à l'action	8 952	Métropole	6 931
		CMA	2 971
charges indirectes affectées à l'action	950		
Total	9 902	Total	9 902

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 6 931 €, au profit de la CMA AURA dans le cadre de la filière textile pour l'année 2022.

6° - Soutien au commerce de proximité**a) - Programme d'actions commerce - Hébergement touristique de la CCILM Saint-Etienne Roanne****- Compte-rendu et bilan des actions réalisées au titre de l'année 2021**

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2021-0434 du 26 avril 2021, la Métropole a procédé à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 64 500 € au profit de la CCILM Saint-Etienne Roanne pour le programme d'actions Commerce - hébergement touristique.

Le partenariat entre la CCILM Saint-Etienne Roanne et la Métropole sur l'année 2021 s'est illustré de la façon suivante :

- actions d'observation : reconduction de l'observatoire mensuel sur l'hébergement touristique et des 2 baromètres mis en place dans le cadre de la crise sanitaire relatifs aux comportements d'achat (une enquête par an - 500 répondants) et aux tendances économiques des activités commerciales, de la restauration et des loisirs marchands (2 enquêtes par an - constitution d'un panel de 300 répondants),

- actions d'accompagnement des entreprises : ces actions avaient été ajustées en 2020 afin de répondre aux enjeux de la crise sanitaire et ont consisté à un accompagnement des commerçants qui a bénéficié à 146 entreprises dans la Métropole. De plus, afin de répondre au besoin d'animation des centres-villes et au manque d'ingénierie dans les communes, une expérimentation a été conduite en 2021 sur la structuration et la fédération des commerçants. Quatre communes de la CTM Lômes et Côteaux du Rhône ont été accompagnées (Grigny, Vernaison, Charly et Irigny) et 90 commerçants ont été enquêtés afin de définir des pistes d'actions collectives à mettre en œuvre,

- actions d'accompagnement des territoires : l'action conseil aux territoires s'est traduite par l'organisation de 5 séances d'information et d'échanges en format inter-CTM (30 communes représentées), l'événement Commerce et territoires s'est tenu le 15 décembre 2021 avec 70 participants (élus et techniciens des communes) et l'action appui à la commercialisation des locaux vacants a été réorientée sur une action plus large d'accompagnement de la Ville de Saint-Genis-les-Ollières pour élaborer une stratégie de dynamisation commerciale de son centre-bourg.

- Programme d'actions 2022

Sur la base de ce bilan, il est proposé de poursuivre ce partenariat par la réalisation des actions suivantes en 2022, pour un montant total de 64 500 €. Ce soutien vient en complément des actions de droit commun menées par la CCILM Saint-Etienne Roanne.

- observatoire de l'hébergement touristique :

. objectifs de l'action : disposer d'informations qualifiées utiles dans le cadre du suivi de l'impact de la crise sanitaire et de la stratégie déployée dans le cadre du nouveau schéma de développement de l'hébergement touristique de la Métropole. Connaître et mieux cerner les grandes tendances et spécificités du marché hôtelier de l'agglomération lyonnaise. Disposer d'informations utiles pour favoriser le développement du parc hôtelier lors des rendez-vous avec les grands groupes hôteliers (SIMI, MIPIM),

. montant : la Métropole propose de stabiliser sa participation à hauteur de 7 000 € en 2022 (même montant qu'en 2021) ;

- observatoire du commerce, de la restauration et des loisirs marchands :

. objectifs de l'action : mesurer 2 fois dans l'année l'évolution de l'activité pour connaître l'état de santé des commerces et restaurants, être à l'écoute des besoins terrain, mieux piloter les actions d'accompagnement des entreprises et communiquer,

. montant : la Métropole propose de stabiliser sa participation à hauteur de 9 350 € en 2022 (même montant qu'en 2021) ;

- observatoire conjoncturel des comportements d'achats liés à la crise Covid :

. objectifs de l'action : interroger les ménages de la Métropole afin de mesurer auprès de ceux-ci les modifications éventuelles de comportements d'achats et de besoins qu'aurait pu engendrer la crise. Anticiper sur les modes de consommation, afin d'adapter et améliorer l'offre existante ainsi que les services les plus appropriés. Cette enquête vient en complément de la 11^{ème} enquête consommateurs de la région lyonnaise,

. montant : la Métropole propose de stabiliser sa participation à hauteur de 8 500 € en 2022 (même montant qu'en 2021) ;

- structuration et fédération des acteurs locaux du commerce :

. objectifs de l'action : la CCILM Saint-Étienne Roanne propose de lancer un appel à projets à destination des communes afin de faire émerger des actions destinées à structurer les collectifs de commerçants sur le territoire, telles que la mise en place d'une association de commerçants, la formation collective des commerçants, etc.,

. montant : la Métropole cofinancera cette action à hauteur de 15 000 € en 2022 ;

- appui conseil aux territoires :

. objectifs de l'action : accompagner les communes dans leurs efforts pour conforter leur appareil commercial de centre-ville et de proximité, à travers l'organisation de séances collectives intercommunales d'information - formation sur des thèmes tels que la gestion de la vacance commerciale, les aides directes, la préemption commerciale,

. montant : la Métropole propose de renouveler sa participation à hauteur de 5 100 € en 2022 (même montant qu'en 2021) ;

- commerce et territoires :

. objectifs de l'action : organiser une rencontre annuelle avec les élus et techniciens des collectivités territoriales pour leur présenter les évolutions législatives et réglementaires dans le domaine de l'urbanisme commercial, les évolutions sociétales et les leviers à mobiliser pour y répondre. En 2022, la CCILM Saint-Étienne Roanne élargira l'évènement au thème du développement économique,

. montant : la Métropole propose d'augmenter sa participation à hauteur de 7 550 € en 2022 (contre 4 250 € en 2021) ;

- événement sur la transition écologique des commerces :

. objectifs de l'action : organiser un évènement partenarial d'une demi-journée sur le thème de la transition écologique pour les commerçants de la Métropole permettant de sensibiliser cette cible aux enjeux liées à cette thématique (attente croissante de la clientèle, obligation réglementaire sur la gestion des déchets, opportunité de réduction des coûts, etc.) et de mieux identifier les actions prioritaires à mettre en place. L'évènement s'organiserait autour d'une conférence prospective, la présentation des résultats des diagnostics sur la maturité écologique des commerçants et des témoignages de commerçants sur des bonnes pratiques en matière d'économies d'énergie, de déchets, de gaspillages alimentaires. Cet évènement serait organisé en partenariat avec la Ville de Lyon,

. montant : la Métropole cofinancera cette action à hauteur de 12 000 € en 2022.

Actions 2022	Dépenses (en €)	Sources de financement 2022 (en €)		Autre Financement
		Métropole	CCILM Saint-Etienne Roanne	
observatoire mensuel de l'hébergement touristique	10 000	7 000	3 000	
observatoire du commerce, de la restauration et des loisirs marchands	13 430	9 350	4 080	
observatoire conjoncturel des comportements d'achats liés à la crise Covid	11 050	8 500	2 550	
structuration et fédération des acteurs locaux du commerce	17 262	15 000	2 262	
appui conseil aux territoires	6 800	5 100	1 700	
commerce et territoires	15 500	7 550	7 950	
événement sur la transition écologique des commerces	27 000	12 000	5 000	Ville de Lyon 10 000
Totaux	101 042	64 500	26 542	10 000

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 64 500 € au profit de la CCILM Saint-Etienne Roanne dans le cadre du programme d'actions sur le volet commerce et hébergement touristique pour l'année 2022.

b) - Programme d'actions sur le commerce et l'artisanat de la CMA AURA**Recruter autrement pour favoriser l'emploi dans les réseaux d'artisans****- Compte-rendu et bilan des actions réalisées au titre de l'année 2021**

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2021-0434 du 26 avril 2021, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 € au profit de la CMA AURA pour son programme d'actions recruter autrement pour favoriser l'insertion en 2021

En 2021, la Métropole a soutenu 2 actions portées par la CMA :

- 2 actions de découverte des métiers de l'artisanat
- la mise en place d'entretiens conseils et d'orientation pour des personnes souhaitant créer leur entreprise (12 entretiens conseil réalisés).

- Programme d'actions 2022

En 2022, la Métropole souhaite poursuivre les actions déjà initiées :

- 2 actions de découverte des métiers avec une information sur les métiers de l'alimentation à la cité de la gastronomie et une information sur un métier qui sera choisi par les acteurs de l'insertion,
- poursuite des entretiens conseil ou réunions collectives pour accompagner les personnes souhaitant créer leur entreprise.

Budget prévisionnel 2022

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
frais 250 Métiers	5 000	Métropole	10 000
frais direct de communication	12 100		
charges directes liées à l'action	8 092	autofinancement CMA69	16 913
charges indirectes affectées à l'action	1 741		
Total	26 913	Total	26 913

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 € au profit de la CMA AURA dans le cadre du recrutement pour les actions recruter autrement en faveur de l'insertion

Économie de proximité et maintien de l'activité productive en ville**- Compte-rendu et bilan des actions réalisées au titre de l'année 2021**

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2021-0434 du 26 avril 2021, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 € au profit de la CMA AURA pour son programme d'actions sur le volet économie de proximité et maintien de l'activité productive en ville pour l'année 2022.

En 2021, la Métropole a soutenu la CMA AURA dans le cadre de son programme d'actions suivant :

- développement des outils autour de la mise en relation pour faciliter l'accès à des solutions d'implantations au sein des polarités (action réalisée avec le concours de l'institut d'administration des entreprises (IAE) de Lyon 3ème) : en 2021, la Chambre des métiers et de l'artisanat du Rhône (CMAR) a travaillé sur la définition d'un avant-projet (objectifs, positionnement, débouché) et d'un cadre d'expérimentation, réalisé un *benchmark*, identifié les remontées qualitatives des entreprises cibles et proposé des scénarii de conception de l'outil,
- étude sur la filière alimentaire et le développement de nouvelles formes d'interface client et nouvelles formes de production (*food-courts*, *dark kitchens*, livraisons à vélo, etc.) : réalisation en 2021 d'un diagnostic quantitatif du phénomène et d'un *benchmark*, analyse des formes immobilières émergentes, et identification d'enjeux,

- développement d'expertises sur des territoires où se pose la question de développer des offres d'accueil spécifiques : la CMA AURA est intervenue dans le cadre des réflexions en cours sur les projets de La Duchère Sauvegarde et Bron Terrailon, afin d'orienter la programmation des offres prévues dans les projets urbains et/ou déterminer l'opportunité de faire émerger une offre d'accueil dédiée aux TPE artisanales.

- aide à la décision et contributions ponctuelles sur des sujets d'actualité : gare Part-dieu, ligne de l'Est, etc.

- Programme d'actions 2022

En 2022, la CMA AURA développera les interventions suivantes :

- réalisation d'un focus sur les conditions de fonctionnement de rez-de-chaussée activités/artisanaux dans un projet urbain visant à faire des préconisations/précriptions sur le gabarit des voiries, de véhicules, de livraisons, nombre de stationnement, etc.,

- contributions ponctuelles sur des sujets d'actualité (programmation, dimensionnement, anticipation de la gestion de sites, etc.),

- alimentaire : poursuivre la réflexion engagée en 2021, en développant un focus spécifique sur le positionnement face aux *dark kitchen* et l'animation de la filière artisanale,

- poursuivre l'expérimentation sur la mise en relation entre entreprises artisanales pour la mutualisation de locaux : étape prototypage.

Budget prévisionnel 2022

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
charges directes liées à l'action	15 775	Métropole	10 000
charges indirectes affectées à l'action	1 330	autofinancement CMA69	7 105
Total	17 105	Total	17 105

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution de subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 € au profit de la CMA AURA dans le cadre du programme d'actions sur le volet économie de proximité et maintien de l'activité productive en ville pour l'année 2022.

c) - Programme d'actions concernant le management de centre-ville

- Compte-rendu et bilan des actions réalisées au titre de l'année 2021

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2021-0434 du 26 avril 2021, la Métropole a attribué un montant total de 63 000 € de subvention de fonctionnement au profit des structures de management de centre-ville.

Les actions menées par les structures de management de centre-ville ont évolué depuis 2020 avec la crise sanitaire.

Les actions d'accompagnement individuel et collectif des commerçants ont été renforcées : organisation de 7 petits déjeuners My Presqu'île dont un avec Thomas Broquet conseil et Omnium sur l'immobilier commercial, accueil des porteurs de projets (12 projets accompagnés en 2021 par Oullins centre-ville ont abouti à une signature), présence aux côtés de commerçants et artisans dans leur quotidien (plus de 500 commerçants rencontrés individuellement par Lyon 7 Rive gauche), relais des dispositifs développés par les partenaires, etc.

Des actions spécifiques ont aussi été entreprises pour inciter les commerçants à mettre en place des outils numériques, notamment durant les confinements : développement d'un *e-shop* par Lyon 7 Rive gauche (250 commerçants référencés en 2021), mobilisation des commerçants dans le cadre de l'évènement Connect'ton commerce organisé par l'ENE ; refonte du site internet de l'association Oullins centre-ville.

Des solutions innovantes pour favoriser l'activité de proximité ont, également, été développées : participation de Lyon 7 Rive gauche à la mise en place du dispositif Ami des étudiants (90 commerçants engagés sur l'année 2021), expérimentation par My Presqu'île d'un service de livraison à vélo offert à ses adhérents avec les partenaires Fends la bise et *Becycle* (240 livraisons réalisées en 2021), vente de chèques cadeaux utilisables uniquement dans les commerces de centres-villes à Villeurbanne Gratte-ciel (montant en circulation : 187 000 €), etc.

De plus, des actions en faveur de la transition écologique, à destination des commerçants, ont été initiées par les managers en 2021 :

- ramassage du tri des déchets organiques : recrutement de commerçants pour porter le test Ouicompost à Oullins et Villeurbanne (action mise en place avec la CMA AURA),
- valorisation des démarches Mon Commerçant M'Emballer durablement de Zéro Déchet Lyon,
- expérimentation lancée par Lyon 7 Rive gauche avec les Alchimistes auprès des restaurateurs du 7ème arrondissement pour la gestion des bio-déchets,
- lancement d'une démarche sur la gestion et la collecte des cartons par My Presqu'île (questionnaire auprès des commerçants), afin d'expérimenter des circuits de collecte mutualisés entre commerçants.

- Programme d'actions 2022

Sur la base de ce bilan, l'engagement de la Métropole vis-à-vis du management de centre-ville pourrait se traduire en 2022 par le versement de subventions d'un montant total de 70 500 € pour les 5 structures existantes (augmentation de 7 500 € par rapport à l'année précédente).

Société Villeurbannaise d'urbanisme (SVU) :

Pour l'année 2022, les actions du management de centre-ville s'articulent autour de 4 axes :

- activation du partenariat : en 2022, destination Gratte-Ciel continuera d'assurer son rôle de représentant des intérêts économiques auprès de ses interlocuteurs, publics ou privés, par le biais de rencontres régulières avec les commerçants, la participation aux réflexions des différents projets urbains, l'accueil de porteurs de projets, un travail aux côtés de la SVU sur le choix des nouveaux commerces et l'organisation de temps de rencontres réguliers avec les partenaires,
- attractivité du territoire : le management de centre-ville reconduira les 3 événements existants (Puces du canal hors les murs, braderie des Gratte-ciel et festival sur place ou à emporter), le *Good Friday* et participera aux projets Capitale française de la culture 2022. Elle développera, aussi, une stratégie de communication et prévoit de lancer en 2022 une campagne de communication pour valoriser le pôle commercial des Gratte-ciel,
- soutien aux commerces : la structure poursuivra son travail de sensibilisation aux nouveaux modes de vente à distance et à la digitalisation, organisera des opérations promotionnelles autour du chèque cadeaux et accompagnera les commerçants dans leur quotidien et selon leurs besoins,
- réflexion sur les actions de transition écologique : en 2022, le management de centre-ville recensera les actions déjà existantes qui répondent aux enjeux de cette thématique (tri des bio-déchets, action sur le gaspillage alimentaire, économie circulaire, diminution des emballages, etc.) et définira les axes de la transition prioritaires sur le territoire.

De plus, les partenaires de destination Gratte-Ciel ont décidé fin 2021 d'engager une réflexion afin de clarifier le fonctionnement du management de centre-ville, sa gouvernance et remobiliser toutes les parties prenantes pour faire face aux nouveaux enjeux du territoire. Ce travail collectif se poursuivra en 2022, afin d'élaborer un nouveau plan d'action stratégique qui démarrera en 2023.

Budget prévisionnel 2022

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
frais fixes (salaire, fonctionnement, etc.)	87 650	ressources publiques	67 500
matériel/investissements	1 000	<i>Ville de Villeurbanne</i>	15 000
déplacements/cérémonie	1 000	<i>Métropole</i>	15 000
communication hors événements	5 815	<i>subvention exceptionnelle de transition Métropole</i>	5 000
chèques cadeaux - gestion	12 297	<i>SVU</i>	30 000
chèques cadeaux - dotations	24 250	<i>CCI</i>	1 500
événements	93 100	<i>CMA</i>	1 000
projet accompagnement au changement (transition écologique)	2 000	fonds marketing	88 000
		subvention partenariats privés	17 240
		chèques cadeaux 2021 non utilisés	10 000
		recettes événements	23 300
		fonds d'investissement 2022	21 072
Total	227 112		227 112

Afin d'accompagner la structure dans sa transition et lui permettre de renforcer son intervention sur des actions de transition écologique et de communication, il est proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 000 € au profit de SVU dans le cadre de son programme d'actions du management de centre-ville pour l'année 2022. Ce qui représente une augmentation de 5 000 € par rapport à l'année 2021.

My Presqu'île :

Pour l'année 2022, les actions du management de centre-ville s'articulent autour de 4 axes stratégiques, en continuité des années précédentes, mais avec un renforcement des actions événementielles et relatives à la transition écologique :

- une Presqu'île fédérée en réseau : en 2022, My Presqu'île continuera à mener des actions d'animation de réseau (digital, emploi, mise en relation B to B, événements informatifs thématiques, etc.), de renforcement du partenariat avec les associations de commerçants (mutualisation de ressources, adhésions communes, coordination d'actions) et avec Only Lyon Tourisme et Congrès (adhésions communes, actions de valorisation conjointes du territoire et des activités marchandes),

- une interface avec les politiques publiques : en 2022, My Presqu'île poursuivra son rôle d'interface public - privé sur les sujets relevant du cadre de vie et de l'environnement commercial (concertations relatives aux projets urbains, gestion des problématiques sur l'espace public, accompagnement des activités à la réduction de leur impact environnemental). Sur ce dernier point, My Presqu'île jouera un rôle accru en initiant et animant une expérimentation collective relative à la mutualisation des collectes de cartons et biodéchets dans les commerces,

- porter une démarche de marketing territorial unifiée : en 2022, My Presqu'île poursuivra ses actions de promotion digitale et de communication « médias », confortera ses actions de services aux clients et commerçants (carte cadeau, livraisons à vélo) et renforcera ses actions événementielles et d'animation. Sur ce dernier point, My Presqu'île initiera la première braderie de la Presqu'île en septembre 2022,

- mieux observer et agir sur les facteurs de commercialité en Presqu'île : en 2022, My Presqu'île produira des éléments d'observation du territoire Presqu'île, poursuivra les groupes de travail relatifs à l'évolution qualitative de la rue Victor Hugo, et continuera son action d'orientation des porteurs de projets.

Budget prévisionnel 2022

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
fonctionnement	194 527	ressources publiques	109 027
<i>charges de personnel</i>	<i>160 000</i>	<i>Ville de Lyon</i>	<i>30 000</i>
<i>frais de fonctionnement</i>	<i>25 100</i>	<i>valorisation location locaux</i>	<i>9 427</i>
<i>mise à disposition gratuite de biens</i>	<i>9 427</i>	<i>Métropole</i>	<i>17 500</i>
dépenses par thèmes	243 000	CCIL	1 500
<i>animation de réseau</i>	<i>5 000</i>	<i>CMAR</i>	<i>600</i>
<i>animation site internet</i>	<i>9 000</i>	<i>subvention illuminations</i>	<i>50 000</i>
<i>carte cadeaux presqu'île (presta)</i>	<i>2 000</i>	ressources privées	328 500
<i>plan illuminations</i>	<i>100 000</i>	<i>cotisations adhérents MPI</i>	<i>247 500</i>
<i>braderie</i>	<i>120 000</i>	<i>partenariat associations</i>	<i>20 000</i>
<i>animations hors braderie</i>	<i>5 000</i>	<i>commission carte cadeaux</i>	<i>1 000</i>
<i>plan de communication</i>	<i>2 000</i>	<i>sponsoring et ressources braderie</i>	<i>35 000</i>
<i>service livraison à vélo</i>		<i>animations / exposants extérieurs</i>	<i>25 000</i>
Total	437 527	Total	437 527

Afin d'accompagner la structure dans l'initiation de nouvelles actions relatives à la transition écologique et à l'animation du territoire Presqu'île, il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 17 500 € au profit de My Presqu'île dans le cadre de son programme d'actions du management de centre-ville pour l'année 2022. Ce qui représente une augmentation de 2 500 € par rapport à l'année 2021.

CentreNeuville :

Suite à 2 années perturbées par le contexte sanitaire, la nouvelle gouvernance de CentreNeuville s'est donnée pour objectif de moderniser et dynamiser fortement le management de centre-ville. La nouvelle équipe de l'association a été recrutée dans cette perspective avec l'arrivée d'une nouvelle manager et d'une nouvelle assistante communication événementiel.

Sur la base de ces nouvelles orientations, le plan d'actions 2022 de la structure s'organise comme suit :

- organisation d'animations : une commission animation, coanimée avec le groupement des commerçants, sera mise en place en 2022 et le management de centre-ville organisera plusieurs évènements (jardin éphémère, braderie des commerçants, fêtes de Noël),
- réalisation d'actions thématiques pour les commerçants : une action sur la réduction des emballages et des déchets sera menée avec l'association Zéro déchet Lyon, la structure accompagnera également les commerçants dans leur recrutement et développera le dispositif de fidélisation Neuville *Shopping*,
- développement de l'activité économique : en 2022, CentreNeuville poursuivra ses missions d'accueil des porteurs de projet, identifiera les locaux vacants en lien avec les propriétaires et les agences immobilières, et travaillera en lien avec le service urbanisme de la Ville de Neuville-sur-Saône sur le suivi des projets,
- développement et fidélisation des partenaires : la structure développera son partenariat avec les acteurs locaux (les Bâteaux Lyonnais, Coatex, Banque Populaire et Socama) et approchera d'autres partenaires (banques, agences immobilières, etc.),
- collaboration avec les acteurs économiques et locaux : le manager travaillera en collaboration avec les différents services de la mairie, développera ses missions en mutualisant des outils avec les autres managers de la Métropole et accompagnera l'association des commerçants Neuville Commerce pour un fonctionnement en synergie,
- promotion de CentreNeuville : en 2022, l'association de management créera une *newsletter* mensuelle, Le petit ticket destinée à diffuser des informations pratiques aux commerçants et aux partenaires, elle mettra à jour et développera également ses outils numériques (site internet, réseaux sociaux).

Budget prévisionnel 2022

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
achats (fournitures et prestations de services)	33 438	ressources publiques	103 900
services extérieurs	5 610	<i>Ville de Neuville-sur-Saône</i>	<i>93 000</i>
autres services extérieurs	15 300	<i>Métropole</i>	<i>10 000</i>
impôts et taxes	600	<i>CCIL</i>	<i>900</i>
charges de personnel	75 000	ressources privées	15 750
		<i>Neuville Commerces</i>	<i>2 400</i>
		<i>Bâteaux lyonnais</i>	<i>1 500</i>
		<i>Coatex</i>	<i>5 000</i>
		<i>autres partenaires</i>	<i>6 850</i>
		vente de produits finis, prestations de services	
		autres produits (cotisations adhérents)	4 100
		fonds propres CentreNeuville	6 198
TOTAL	129 948		129 948

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 € au profit de CentreNeuville dans le cadre du programme d'actions du management de centre-ville pour l'année 2022. Ce montant est identique à celui de 2021.

Oullins Centre-ville :

La feuille de route 2022 de la structure Oullins Centre-ville s'organise autour de 4 axes, dans la continuité de l'année précédente :

- développement et accompagnement de l'offre commerciale : la structure développera son partenariat avec les acteurs de l'immobilier, les chambres consulaires et partenaires publics, et poursuivra son travail de prospection des enseignes. Elle continuera aussi à développer ses outils d'observation et de gestion de centre-ville, notamment l'observatoire des cellules,

- développement économique et amélioration de l'environnement commercial : Oullins Centre-ville accompagnera les commerçants sur les outils numériques, la mise en place de nouveaux services (livraisons mutualisées, carte de fidélité collective, collecte mutualisée de biodéchets). La structure accompagnera, aussi, les porteurs de projet et les reprises de fonds de commerce et participera à la stratégie de développement économique du centre-ville par des rencontres régulières avec la Ville d'Oullins et le suivi des grands projets tels que la Saulaie,

- gestion urbaine et facilitation : dans la gestion urbaine du quotidien, le management de centre-ville poursuivra ses échanges réguliers avec les services municipaux, ainsi qu'avec SYTRAL Mobilités pour le suivi des travaux de la nouvelle station de métro B,

- marketing territorial et communication : en 2022, l'association poursuivra le travail de refonte du site internet et le déploiement de la carte cadeaux Oullins *of courses by Proximity* ; elle réalisera une *newsletter* à destination des commerçants et partenaires et développera le partenariat avec de nouveaux acteurs clés du territoire.

Budget prévisionnel 2022

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
achats	2 300	ressources publiques	49 000
services extérieurs	6 900	<i>Ville d'Oullins</i>	36 900
autres services extérieurs	5 075	<i>Métropole</i>	10 000
impôts et taxes	625	<i>CCILM</i>	1 500
charges de personnel	45 800	<i>CMAR</i>	600
		ressources privées	11 700
		<i>Banque Populaire</i>	4 000
		<i>Monoprix</i>	1 500
		<i>autres partenaires privés</i>	6 200
Total	60 700	Total	60 700

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 € au profit d'Oullins Centre-ville dans le cadre du programme d'actions du management de centre-ville pour l'année 2022. Ce montant est identique à celui de 2021.

Lyon 7 Rive gauche :

Le plan d'actions de Lyon 7 Rive gauche en 2022 s'organise autour de 3 ambitions :

- rechercher des partenariats : pour pérenniser des partenariats ou en développer de nouveaux, l'association mutualisera des missions avec les autres structures de management de centre-ville,

- renforcer le commerce du 7ème arrondissement par des actions en lien avec l'immobilier commercial : Lyon 7 Rive gauche renforcera ses liens avec les professionnels de l'immobilier et mènera des actions telles que la collecte de données de flux, actualisation des plans de merchandising sectoriels, suivi de la vacance commerciale, le recensement des commerces de l'arrondissement, etc. En parallèle, elle mènera des actions de marketing territorial pour favoriser la venue d'investisseurs,

- faire du commerce et de l'artisanat des leviers de l'animation du territoire : en 2022, la structure développera la proximité avec les acteurs du commerce (gestion du dispositif Ami des étudiants, poursuite des actions de sensibilisation à la monnaie locale la Gonette, présence aux côtés des commerçants dans leur quotidien, etc.), elle développera, aussi, des actions événementielles (brocante, braderie, etc.), elle mettra en place des actions en lien avec les politiques publiques (gestion des biodéchets chez les commerçants, réduction des emballages avec Zéro déchet Lyon, gestion du plan de mobilité du 7ème arrondissement, actions sur l'éclairage des commerces, etc.). Lyon 7 Rive gauche mènera également une stratégie digitale de valorisation du territoire avec la mise en place d'outils de communication à destination du grand public.

Budget prévisionnel 2022

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
fonctionnement	100 550	ressources publiques	51 100
frais généraux	9 120	<i>Ville de Lyon</i>	30 000
communication	20 200	<i>Métropole</i>	13 000
<i>guide du commerce</i>	14 200	<i>CCILM - CMAR</i>	2 100
<i>événementiels / communication</i>	4 300	<i>État</i>	6 000
<i>divers</i>	1 700	ressources privées	110 733
gestion des déchets	1 200	<i>guide du commerce</i>	15 580
Plan départemental d'insertion vers l'emploi (PDIE)	26 500	<i>partenariats, cotisations évènements</i>	68 653
remboursement prêt garanti par l'État (PGE)	4 263	<i>PDIE</i>	26 500
Total	161 833	Total	161 833

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 13 000 € au profit de Lyon 7 Rive gauche dans le cadre du programme d'actions du management de centre-ville pour l'année 2022. Ce montant est identique à celui de 2021.

La Métropole cofinancera l'ensemble de ces actions de la CCILM pour un montant global de 393 975 € réparti selon le tableau suivant :

Thème	Actions	Coût de l'action (en €)	Métropole (en €)	Financement CCI (en €)	Autre financement (en €)
entrepreneuriat	jeunes entreprises de croissance	22 950	16 065	2 950	
transition écologique	Lyon Éco Énergie	82 258	31 000	32 508	ADEME 18 750
transition écologique	éco circulaire	2 914	2 550	364	
transition écologique	pépites phase 1	116 800	69 860	38 940	
transition écologique	pépites phase 2	130 000	130 000		
transition écologique	Lyon Pacte PME	134 360	80 000	9 360	Région 45 000

Thème	Actions	Coût de l'action (en €)	Métropole (en €)	Financement CCI (en €)	Autre financement (en €)
commerce proximité	observatoire mensuel de l'hébergement touristique	10 000	7 000	3 000	
commerce proximité	observatoire du commerce, de la restauration et des loisirs marchands	13 430	9 350	4 080	
commerce proximité	observatoire conjoncturel des comportements d'achats liés à la crise Covid	11 050	8 500	2 550	
commerce proximité	structuration et fédération des acteurs locaux du commerce	17 262	15 000	2 262	
commerce proximité	appui conseil aux territoires	6 800	5 100	1 700	
commerce proximité	commerce et territoires	15 500	7 550	7 950	
commerce proximité	évènement sur la transition écologique des commerces	27 000	12 000	5 000	Ville de Lyon 10 000 €

La Métropole cofinancera l'ensemble de ces actions de la CMA AURA pour un montant global de 118 981 € réparti selon le tableau suivant :

Thème	Actions	Coût de l'action (en €)	Métropole (en €)	Financement CMA (en €)	Autre financement (en €)
entrepreneuriat	action entrepreneuriat	147 196	67 300	2 950	79 896
transition écologique	Lyon Éco Énergie	72 399	6 000	26 399	ADEME 40 000
transition écologique	éco circulaire	47 827	18 750	29 077	
transition écologique	textile	9 885	6 931	2 954	
insertion	recruter autrement	11 968	10 000	1 968	
économie proximité	éco proximité	17 105	10 000	7 105	

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - l'attribution, pour l'année 2022, des subventions de fonctionnement :

- d'un montant de 50 000 € au profit de la Ville de Villeurbanne au titre de l'animation économique de proximité sur le territoire de Villeurbanne,

- d'un montant de 70 000 € au profit de la Ville de Lyon au titre de l'animation économique de proximité sur les arrondissements de Lyon 8ème, 9ème et 5ème,

- d'un montant de 393 975 € au profit de CCILM Saint-Etienne Roanne :

- . 80 000 € pour le programme Lyon Pacte PME,
- . 199 860 € pour le programme Pépites,
- . 31 000 € pour le dispositif Lyon Eco Energie,
- . 64 500 € pour le programme d'actions commerce - hébergement touristique,
- . 16 065 € pour le programme Croissance,
- . 2 550 € pour le programme d'économie circulaire ;

- d'un montant de 118 981 € au profit de la CMA AURA :

- . 67 300 € pour son programme de soutien aux entrepreneurs,
- . 6 000 € pour le dispositif Lyon Éco Énergie,
- . 10 000 € pour les actions économie de proximité et maintien de l'activité productive en ville,
- . 18 750 € pour le programme d'économie circulaire,
- . 6 931 € pour l'action Textile un savoir-faire local,
- . 10 000 € pour les actions recruter autrement en faveur de l'insertion ;

- d'un montant de 70 500 € au profit des structures de management de centre-ville :

- . 17 500 € pour l'association My Presqu'île,
- . 13 000 € pour l'association Lyon 7 Rive gauche,
- . 10 000 € pour l'association Oullins Centre-ville,
- . 10 000 € pour l'association CentreNeuville,
- . 20 000 € pour la SVU ;

b) - les conventions à passer entre la Métropole, la Ville de Villeurbanne et la Ville de Lyon, la CCILM Saint-Etienne Roanne, la CMA AURA, les associations My Presqu'île, Lyon 7 Rive gauche, Oullins Centre-ville, CentreNeuville et la SVU, définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - Les dépenses de fonctionnement en résultant, soit 703 456 €, seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2022 - chapitre 65 :

- opération n° 0P01O0851 pour un montant de 120 000 €,
- opération n° 0P01O0868 pour un montant de 145 000 €,
- opération n° 0P01O5216 pour un montant de 28 231 €,
- opération n° 0P01O2291 pour un montant de 258 225 €,
- opération n° 0P36O5731 pour 10 000 €,
- opération n° 0P02O4898 pour 142 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20220627-285450-DE-1-1 Date de télétransmission : 30 juin 2022 Date de réception préfecture : 30 juin 2022
